

GROUPE 6 INSECTICIDE

ACARICIDE/INSECTICIDE AVID® 1,9 % EC

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression des organismes nuisibles étiquetés dans les plantes ornementales cultivées en serre, les légumes cultivés en serre (poivrons, concombres, et tomates), les plantes ornementales cultivées à l'extérieur et le buis.

PRINCIPE ACTIF :

Abamectine 19 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT



POISON

N° D'HOMOLOGATION : **24485**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 litre**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Recommandations pour le traitement médical en cas d'intoxication aiguë par l'abamectine : Les signes précoces de l'intoxication sont la mydriase (pupilles dilatées), l'ataxie (mauvaise coordination) et les tremblements musculaires. On peut réduire la toxicité suivant l'ingestion accidentelle du produit concentré en faisant vomir la victime sous la supervision d'un médecin dans les 30 minutes suivant l'exposition. Si la toxicité a progressé au point de causer des vomissements violents, évaluer la quantité de fluide vomi et le déséquilibre hydro-électrolytique. Administrer une thérapie de rééquilibrage hydrique appropriée par voie parentérale, de même que les autres mesures de soutien requises (comme le maintien de la pression sanguine) selon les signes cliniques observés, les symptômes et les mesures des paramètres médicaux. Dans les cas graves, le patient doit rester sous observation pendant plusieurs jours au moins, jusqu'à ce que son état clinique soit stable et normal. Comme on croit que l'abamectine accroît l'activité de la GABA chez les animaux, il est plus sûr d'éviter les médicaments qui augmentent l'activité de la GABA (barbituriques, benzodiazépines, acide valproïque) chez les patients suivant l'exposition potentiellement toxique à l'abamectine.

MISES EN GARDE : RISQUES POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit cause des lésions importantes mais temporaires aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. L'exposition prolongée ou fréquente peut causer des réactions allergiques cutanées chez certaines personnes. Dangereux en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau. L'ingestion peut s'avérer fatale. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques ainsi qu'un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application du produit de même que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit doivent porter un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques approuvée par le NIOSH ainsi que d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante pour pesticides approuvée par le NIOSH. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou d'utiliser des produits du tabac. Ne pas utiliser ce produit de telle sorte que des travailleurs ou d'autres personnes puissent être exposés à la pulvérisation directe ou aux dérives de pulvérisation. Toute personne non protégée doit être exclue de l'endroit traité. NE PAS pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce pesticide est toxique pour les poissons et la faune.

NE PAS contaminer l'eau en éliminant l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit d'entrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus déposés sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. Si des abeilles visitent l'endroit à traiter, NE PAS pulvériser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison, ni aux endroits où la dérive de pulvérisation pourrait les atteindre.

L'acaricide/insecticide AVID® 1,9 % EC est toxique pour les acariens prédateurs qui entrent en contact direct avec le brouillard de pulvérisation. Utiliser avec précaution dans le cadre d'un programme antiparasitaire faisant appel à ces arthropodes utiles.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer ce produit directement dans des habitats aquatiques (tels que les lacs, les cours

d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement et de l'élimination des déchets.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus d'un pays importateur, communiquer avec Syngenta Canada inc.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un contenant hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Ne pas utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni des flammes nues. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination. Le déversement à ciel ouvert est interdit. Ne pas réutiliser le contenant vide.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir;
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

AVID® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 6 INSECTICIDE

ACARICIDE/INSECTICIDE AVID® 1,9 % EC

USAGE COMMERCIAL

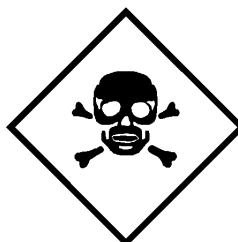
Pour la suppression des organismes nuisibles étiquetés dans les plantes ornementales cultivées en serre, les légumes cultivés en serre (poivrons, concombres, et tomates), les plantes ornementales cultivées à l'extérieur et le buis.

PRINCIPE ACTIF :

Abamectine 19 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

N° D'HOMOLOGATION : **24485**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Recommandations pour le traitement médical en cas d'intoxication aiguë par l'abamectine : Les signes précoces de l'intoxication sont la mydriase (pupilles dilatées), l'ataxie (mauvaise coordination) et les tremblements musculaires. On peut réduire la toxicité suivant l'ingestion accidentelle du produit concentré en faisant vomir la victime sous la supervision d'un médecin dans les 30 minutes suivant l'exposition. Si la toxicité a progressé au point de causer des vomissements violents, évaluer la quantité de fluide vomi et le déséquilibre hydro-électrolytique. Administrer une thérapie de rééquilibrage hydrique appropriée par voie parentérale, de même que les autres mesures de soutien requises (comme le maintien de la pression sanguine) selon les signes cliniques observés, les symptômes et les mesures des paramètres médicaux. Dans les cas graves, le patient doit rester sous observation pendant plusieurs jours au moins, jusqu'à ce que son état clinique soit stable et normal. Comme on croit que l'abamectine accroît l'activité de la GABA chez les animaux, il est plus sûr d'éviter les médicaments qui augmentent l'activité de la GABA (barbituriques, benzodiazépines, acide valproïque) chez les patients suivant l'exposition potentiellement toxique à l'abamectine.

MISES EN GARDE : RISQUES POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit cause des lésions importantes mais temporaires aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. L'exposition prolongée ou fréquente peut causer des réactions allergiques cutanées chez certaines personnes. Dangereux en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau. L'ingestion peut s'avérer fatale. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques ainsi qu'un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application du produit de même que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit doivent porter un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques approuvée par le NIOSH ainsi que d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante pour pesticides approuvée par le NIOSH. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou d'utiliser des produits du tabac. Ne pas utiliser ce produit de telle sorte que des travailleurs ou d'autres personnes puissent être exposés à la pulvérisation directe ou aux dérives de pulvérisation. Toute personne non protégée doit être exclue de l'endroit traité. NE PAS pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce pesticide est toxique pour les poissons et la faune.

NE PAS contaminer l'eau en éliminant l'eau de lavage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit d'entrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus déposés sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. Si des abeilles visitent l'endroit à traiter, NE PAS pulvériser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison, ni aux endroits où la dérive de pulvérisation pourrait les atteindre.

L'acaricide/insecticide AVID® 1,9 % EC est toxique pour les acariens prédateurs qui entrent en contact direct avec le brouillard de pulvérisation. Utiliser avec précaution dans le cadre d'un programme antiparasitaire faisant appel à ces arthropodes utiles.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer ce produit directement dans des habitats aquatiques (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement et de l'élimination des déchets.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus d'un pays importateur, communiquer avec Syngenta Canada inc.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un contenant hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Ne pas utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni des flammes nues. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination. Le déversement à ciel ouvert est interdit. Ne pas réutiliser le contenant vide.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir;
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

L'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC est un concentré émulsifiable contenant 19 grammes d'abamectine par litre. Lorsqu'il est mélangé avec de l'eau conformément au mode d'emploi, il supprime les mineuses et les tétranyques dans les plantes ornementales cultivées en serre, ainsi que dans les poivrons, les concombres et les tomates de serre.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « petite » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application avec pulvérisateur à jet porté : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS pulvériser directement au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesurée à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

Zones tampons :

Les traitements localisés à l'aide d'équipement portatif NE nécessitent PAS de zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau suivant sont requises entre le point limite d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :			
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats estuariens/marins d'une profondeur :	
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m
Pulvérisateur de grande culture	Plantes ornementales cultivées à l'extérieur, buis		10	5	120	65
Pulvérisateur à jet porté	Plantes ornementales cultivées à l'extérieur	Premiers stades de croissance	30	25	65	55
		Derniers stades de croissance	25	15	55	45

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions

météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation; pour ce faire, il suffit d'accéder au calculateur zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE :

Mélanger avec une quantité d'eau suffisante et utiliser en pulvérisation foliaire de façon à obtenir une couverture uniforme. Pour la suppression des tétranyques, pulvériser dès l'apparition des insectes et répéter le traitement au besoin pour maintenir la suppression. Pour la suppression des mineuses, pulvériser au besoin pour obtenir une suppression continue, en respectant un intervalle d'au moins 7 jours. Ne pas pulvériser ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

Insectes	mL/100 L	Remarques
Tétranyques ^a	30	Ne pas pulvériser plus de 1 200 mL ni moins de 600 mL d'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC à l'hectare. Utiliser dans une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture uniforme.
Mineuses ^b	60	

^a. Utiliser, par exemple, dans 2 000 - 4 000 L d'eau à l'hectare. Dans les volumes d'eau inférieurs à 2 000 L, utiliser au moins 600 mL d'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC/ha. Si une quantité d'eau supérieure à 4 000 L d'eau/ha est requise pour obtenir une bonne couverture du feuillage, utiliser la dose maximale de 1 200 mL d'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC/ha.

^b. Utiliser, par exemple, dans 1 000 - 2 000 L d'eau à l'hectare. Dans les volumes d'eau inférieurs à 1 000 L, utiliser au moins 600 mL d'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC/ha. Si une quantité d'eau supérieure à 2 000 L d'eau/ha est requise pour obtenir une bonne couverture du feuillage, utiliser la dose maximale de 1 200 mL d'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC/ha.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

LÉGUMES DE SERRE

Mélanger dans une quantité d'eau suffisante et appliquer en pulvérisation foliaire tout en assurant une couverture uniforme. Appliquer lorsque dès l'apparition des ravageurs indiqués et répéter au besoin pour assurer la suppression. Ne pas effectuer plus de 5 applications par cycle de culture dans les poivrons de serre et les concombres de serre. Ne pas appliquer plus de 6000 mL de produit/ha par cycle de culture des poivrons de serre et des concombres de serre (114 g d'abamectine/ha/cycle de culture). Ne pas appliquer plus de 3600 mL de produit/ha par cycle de culture des tomates de serre (68,4 g d'abamectine/ha/cycle de culture). Ne pas appliquer ce produit avec un système d'irrigation, quel qu'il soit.

Insectes	Culture	mL de produit aux 100 L d'eau	Remarques
Tétranyque à deux points	Poivrons de serre	30	Ne pas pulvériser plus de 1 200 mL ni moins de 600 mL de l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC à l'hectare par application. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture uniforme ^a . Utiliser uniquement entre février et octobre ou lorsque l'intensité lumineuse naturelle dans la serre est supérieure à 700 joules/cm ² /jour.
	Concombres de serre et tomates de serre	30	Ne pas pulvériser plus de 1 200 mL ni moins de 600 mL de l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC à l'hectare par application. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture uniforme ^a .
Mineuses (<i>Liriomyza</i> spp.)	Concombres de serre et tomates de serre	30	Ne pas pulvériser plus de 1 200 mL ni moins de 600 mL de l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC à l'hectare par application. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture uniforme ^a .
Psylle de la tomate (<i>Bactericerca</i> [<i>Paratrioza</i>] <i>cockerelli</i>)	Tomates de serre et poivrons de serre	30	Ne pas pulvériser plus de 1 200 mL ni moins de 600 mL de l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC à l'hectare par application. Utiliser une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture uniforme ^a . Pour les poivrons de serre, utiliser uniquement entre février et octobre ou lorsque l'intensité lumineuse naturelle dans la serre est supérieure à 700 joules/cm ² /jour.

^a. Utiliser de préférence dans 2 000 - 4 000 L d'eau à l'hectare. Si un volume d'eau inférieur à 2 000 L doit être pulvérisé, utiliser au moins 600 mL d'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC/ha. Si une quantité d'eau supérieure à 4 000 L d'eau/ha est requise pour obtenir une bonne couverture du feuillage, utiliser la dose maximale de 1 200 mL d'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC/ha.

Ne pas retourner sur les lieux traités jusqu'à ce que les résidus soient secs.

NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte des concombres de serre et des poivrons de serre.

NE PAS appliquer le jour précédant la récolte des tomates de serre.

L'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC a fait l'objet d'études de phytotoxicité sur un large éventail de plantes ornementales et dans les poivrons, les concombres et les tomates de serre. Toutefois, comme toutes les combinaisons de traitements séquentiels, y compris l'utilisation d'agents tensioactifs et d'adjuvants, n'ont pu être mises à l'essai, il est recommandé de traiter d'abord une petite surface afin de s'assurer de l'absence de phytotoxicité. On a observé une phytotoxicité après l'utilisation de l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC sur certaines espèces de fougères (*Adiantum* spp., notamment) et de marguerites Shasta (*Leucanthemum* spp.). Conséquemment, il est recommandé de ne pas utiliser l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC dans les cultures de fougères et de marguerites Shasta.

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR	
CULTURE	PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR
INSECTES	Mineuses ^a
DOSE	600 - 1200 mL/ha Utiliser la dose la plus forte lorsque les populations de ravageurs sont importantes ou lorsque le feuillage est dense.
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre Appliquer en pulvérisation foliaire tout en assurant une couverture uniforme.
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement dès l'apparition des mineuses et avant que le seuil de rentabilité économique ne soit dépassé. Consulter les lignes directrices provinciales et les spécialistes locaux pour connaître le moment du traitement opportun dans votre région.
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	Ne pas effectuer plus de 6 traitements par année.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ	Ne pas retourner dans les zones traitées tant que les résidus ne sont pas secs.
REMARQUES	^a Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture uniforme; l'application de 1000 à 2000 L de bouillie/ha est recommandée. NE PAS appliquer par voie aérienne.
CULTURE	BUIS
INSECTE	Psylle du buis ^b
DOSE	600 - 1200 mL/ha Utiliser la forte dose lorsque les populations de psylle du buis sont importantes ou lorsque le feuillage du buis est dense.
MÉTHODE D'APPLICATION	Application par voie terrestre (pulvérisateur de grande culture) Appliquer en pulvérisation foliaire tout en assurant une couverture uniforme.
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter dès l'apparition des psylles. Consulter les lignes directrices provinciales et les spécialistes locaux pour connaître le moment du traitement opportun dans votre région.
NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON	Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI DE SÉCURITÉ	Ne pas retourner dans les zones traitées tant que les résidus ne sont pas secs.
REMARQUES	^b Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture uniforme. NE PAS appliquer par voie aérienne.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC, acaricide/insecticide du groupe 6. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC et à d'autres acaricides/insecticides du groupe 6. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ce groupe d'acaricides/insecticides est utilisé de façon répétée au même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux acaricide/insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC ou les acaricides/insecticides du même groupe 6 avec des acaricides/insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Il est recommandé de ne pas pulvériser l'acaricide/insecticide AVID 1,9 % EC plus de deux fois d'affilée ni plus de six fois sur une même culture (annuellement) ou par année, dans le cas de plantes vivaces.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les acaricides/insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.